
Nombre de membres**Séance du mercredi 26 décembre 2018****en exercice:** 11

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 19 décembre 2018, s'est réunie sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.

Présents : 9**Votants:** 10

Sont présents: Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Alexis ALLAH, Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Guy DELBOS, Christian MONTEIX, Monique TEILLOT

Représentés: Séverine DOUET par Marie-Madeleine FERAYROLLES

Excuses:

Absents: Manuela CABANAC

Secrétaire de séance: Monique TEILLOT

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1 - Dossiers DETR 2019

Mme le Maire rappelle que, lors de sa dernière séance en date du 10 novembre 2018, le conseil municipal a validé 4 dossiers de demande de subvention DETR, au titre de l'exercice 2019, à déposer auprès des services de l'Etat pour le 15.12.2018

- Travaux voirie : réfection chaussée et aménagement place Malègue : 30 000.00 € HT
- Travaux bâtiments communaux : restauration église de La Tour pour 70 000.00 € HT et réhabilitation gîtes de Saint-Pardoux pour 40 000.00 € HT
- Travaux aménagement de bourg : aménagement esplanade Marthe Guillaume pour 25 000.00 € HT

En fait, suite aux estimatifs établis par les entreprises, les travaux de réfection de chaussée et aménagement place ont été évalués à la somme de 49 000.00 € HT et les travaux de réhabilitation de l'église de La Tour ont été évalués à la somme de 40 000.00 € HT.

Quant aux travaux aux gîtes de St-Pardoux, considérant les impératifs et les contraintes liés au bâtiment qui est situé dans le périmètre d'un monument historique, la commune n'a pas été en mesure de déposer ce dossier dans les délais et a donc décidé de reporter la demande. (devis portes et fenêtres en attente – devis crépi reçu le 19.12.2018)

2 – Extension et rénovation Salle des Fêtes : procédure pour choix d'un cabinet d'architecture

Afin de respecter les règles en matière de marchés publics, 3 cabinets d'architecte seront consultés tant pour la maîtrise d'œuvre de l'extension de la salle des fêtes que pour la rénovation de la salle des fêtes, il y aura bien 2 projets distincts.

3 - Surveillance Baignade Plan d'Eau saison 2019 : Recrutement

Face aux grandes difficultés rencontrées l'année 2018 pour le recrutement d'un surveillant de baignade, Mme le Maire s'est attaché les services de l'association PROSPORT 48, sise à CAHORS afin que celle-ci puisse mettre à disposition de la commune des personnels afin d'assurer la surveillance de la baignade durant la saison 2018.

En contrepartie, Mme le Maire s'est engagée à faire appel, à nouveau, aux services de cette association pour le recrutement d'un surveillant de baignade pour la saison 2019.

Il est, par conséquent, demandé au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer avec l'association

PROSPORT48, les contrats de mise à disposition correspondants. pour le recrutement d'un surveillant de baignade avec une compétence pour l'accompagnement des personnes à mobilité réduite.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de Mme le Maire et l'autorise à signer tous documents se rapportant au recrutement des surveillants de baignade pour la saison 2019, soit du 09.07.2019 au 25.08.2019.

4 - Convention prestations de services

Mme le Maire rappelle que, dans le cadre de ses compétences supplémentaires, Dôme Sancy Artense assure « Le développement, l'aménagement, la gestion, l'entretien et l'animation du site touristique de la Stèle ».

Toutefois, c'est la commune qui réalise les prestations telles que :- nettoyage de la salle hors sac – renouvellement des consommables - le petit entretien - la surveillance des locaux et déneigement occasionnel du parking.

Celles-ci ont été estimées à la somme de 6 698.66 € pour l'année 2019, à laquelle il conviendra d'ajouter si besoin la somme de 1 100.00 € pour le déneigement occasionnel.

Par conséquent, la communauté de communes a décidé de contractualiser ces prestations via une convention (document en annexe)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette convention, au titre de l'année 2019, et autorise Mme le Maire à la signer.

5 - Décisions modificatives 2018

Pour permettre le paiement des dernières factures 2018 (dont la facture de la consommation d'eau du plan d'eau de 2017, soit 9 340.00 €), il y a lieu de procéder à des modifications en section de fonctionnement pour le budget principal et à une régularisation d'imputation budgétaire pour l'opération STEP au Budget annexe de l'Assainissement

Le conseil approuve ces décisions modificatives.

6 -Demande Autorisation de stationnement à La stèle

Les établissements « Aux fromages d'Auvergne » ont déposé en mairie une demande d'autorisation pour stationner un camion de vente au déballage à La Stèle durant la saison d'hiver les jeudis, vendredis et samedis de 13 h à 17 h.

Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer sur cette demande et de délibérer sur le montant à percevoir (proposition de 50.00 €) et l'emplacement (à gauche de l'accès véhicules Cté du Sancy)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la demande des Etablissements "Aux Fromages d'Auvergne" et les autorise à s'installer au lieudit "La Stèle" sur le territoire de la commune de LA TOUR D'AUVERGNE pour la saison hivernale 2018.2019, soit du 15.12.2018 au 15.04.2019 moyennant la somme de 50.00 € pour la période et un emplacement sera neutralisé à proximité du stationnement des agents de la Communauté de Communes.

7 - Demande de VILLALVERNIA (Italie)

M. le Maire de VILLALVERNIA (Italie) souhaite renouveler les relations entre les 2 communes (Villalvernia et La Tour) et envisager la possibilité de faire un jumelage, des échanges ont déjà eu lieu entre ces 2 collectivités il y a maintenant plus de 35 ans.

L'intérêt des échanges avec la commune de Villalvernia peut être d'ordre culturel, social, économique, touristique et sportif.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette demande.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal est d'accord sur le principe et propose, dans un premier temps, de réunir, courant janvier 2019, toutes les associations de la commune de

LA TOUR D'AUVERGNE pour connaître leurs avis et sentiments sur ce sujet et dans l'hypothèse où certaines seraient favorables à ces échanges, de créer une association support afin d'organiser des échanges entre les communes de VILLALVERNIA (Italie) et LA TOUR D'AUVERGNE (France), l'école primaire et le collège seront contactés ultérieurement.

Si ces échanges aboutissent, la possibilité d'un jumelage sera, éventuellement, envisagée.

8 - Assainissement 2019 - maîtrise d'oeuvre

Dans le cadre du programme de travaux 2019 sur son réseau d'assainissement, la commune souhaite confier à un bureau d'études les missions de maîtrise d'oeuvre.

3 bureaux ont été sollicités et ont déposé leurs offres : SOMIVAL pour un montant de 22 800.00 € HT, SAFEGE pour un montant de 19 571.00 € HT et EGIS pour un montant de 24 500.00 € HT

Par mail en date du 13.12.2018, c'est le bureau SAFEGE qui a été retenu.

Il faudra se rapprocher du SIAEP pour coordonner les travaux (Assainissement et Eau Potable) (prévoir une réunion un lundi ou un jeudi courant janvier 2019).

9 - Etat des Lieux : programmes 2018

Mme le Maire dresse un état des lieux concernant les opérations d'investissement réalisées en 2018 tant en dépenses qu'en recettes (voir document en annexe)

Il ressort de cet état que les dépenses acquittées **s'élèvent à 210 947.58 €** pour un montant de recettes perçues au 20.12.2018 qui s'élève à la somme de 14 966.00 €, il reste à percevoir des recettes pour un montant d'environ 40 000.00 €.

Pour l'opération PLU, voir coût de l'enquête publique, pour les travaux à la Gendarmerie, prévoir un poêle à granulés pour le pavillon du chef, et pour les combles mairie, prévoir une intervention sur une poutre dans la salle de réunion.

Les dépenses acquittées l'ont été sur les fonds propres de la commune sans avoir eu recours à l'emprunt inscrit au budget.

10 - Information sur l'avancement du dossier de la Station d'Épuration

Mme le Maire fait le bilan des travaux réalisés qui se déroulent normalement avec une mise en service prévue en février 2019.

Sur le plan administratif, le montant des travaux payé à ce jour s'élève à 442 189.90 € HT – 530 647.88 € TTC (tous frais confondus) et ont été perçues les recettes suivantes :

- 1^{er} acompte subvention Département - 41 781.30 €
- 1^{er} acompte subvention agence de l'eau (réseau) - 11 086.20 €
- 1^{er} acompte subvention agence de l'eau (step) - 111 542.40 €

Par ailleurs, les prêts suivants ont été contractés auprès de la Caisse d'Épargne

- 200 000.00 € (contrat signé le 23.04.2018 avec débloqué des fonds : 50 000.00 € le 30.04.2018 – 80 000.00 € le 27.08.2018 et 70 000.00 € le 25.10.2018)
- 150 000.00 € (contrat signé le 30.11.2018) Prêt relais TVA
- 50 000.00 € (contrat signé le 13.12.2018) Prêt relais subventions

Vers 11 heures, arrivée de M. Alain MERCIER, Président de Dômes Sancy Artense et de Mme Isabelle COULON, qui viennent présenter aux élus l'avancement de l'étude sur l'aménagement de la Stèle et les différents scénarios possibles avec les chiffrages correspondants. La commune devra bientôt se positionner, en accord avec la communauté de communes qui prendra en charge la totalité des investissements concernant le bâtiment de La Stèle et sans vouloir outrepasser ses droits et sur demande de Mme le Maire, M. le Président de DSA évoque, comme solution idéale et afin de sécuriser le locataire actuel, la possibilité d'une signature d'un bail emphytéotique (restaurant + logement + salle hors sac)

11 - RPI : information sur le compte-rendu de la réunion du 15.11.2018

A l'initiative de M. le Sous-Préfet d'ISSOIRE, une réunion s'est tenue le 15 novembre dernier dans les bureaux de la Sous-Préfecture d'ISSOIRE réservée aux maires des communes de BAGNOLS, de LARODDE, de TAUVES, de LA TOUR D'Auvergne en présence de l'I.A et l'IEN. Après un bref récapitulatif depuis Mars 2018, il a été demandé à chaque Maire de donner son avis personnel (et non celui du Conseil Municipal) sur le projet RPI (4 écoles, 10 communes).

Pour Tauves, aucun élu n'était présent, la secrétaire de mairie remplaçante assistait à cette séance.

Pour Larodde, avis favorable ainsi que pour Bagnols, pour La Tour d'Auvergne, avis défavorable et Tauves, aucun avis.

M. TIQUET informe que M. CHAMPIGNEUL va proposer un autre scénario : soit RPI avec 3 écoles Bagnols, Larodde, Tauves et M. TIQUET charge M. CHAMPIGNEUL d'entamer les pourparlers avec Tauves. Ce scénario convient également à Bagnols et Larodde, La Tour n'a pas à se prononcer.

En fin de réunion, M. TIQUET demande à chacun de lui adresser un courrier avant les vacances de Noël pour se positionner sur le RPI. Un courrier a été adressé le 27 novembre avec une réponse de M. TIQUET prenant acte du refus de la commune de LA TOUR D'Auvergne et précisant qu'il en est de même pour TAUVES.

12 - Motion VALTOM

Cette motion est adoptée à l'unanimité contre l'augmentation de la REOM.

13 - Questions Diverses

- Garage : Perspective de reprise à partir du mois de Février

- Téléthon : recettes de 3 644.00 €. M. Guy DELBOS remercie la commune et les agents communaux pour leur aide